Les pollinisateurs et les pesticides jouent un rôle important à la ferme...

tous deux aident à produire plus d'aliments par hectare.

syngenta

Protéger les cultures contre les insectes ravageurs est essentiel à la productivité des agriculteurs qui doivent répondre à la demande croissante en aliments. Mais ces derniers doivent prendre certaines précautions pour protéger les pollinisateurs.

C'est pourquoi les agriculteurs se tournent vers la lutte intégrée, une approche qui combine les méthodes de lutte chimique, culturale et mécanique ainsi que d'autres pratiques appropriées, pour combattre les ennemis des cultures tout en réduisant au minimum les risques pour les insectes pollinisateurs.

Le processus d'homologation des pesticides exige la réalisation d'études scientifiques pour évaluer l'innocuité de ces produits envers les insectes pollinisateurs, notamment les abeilles et d'autres insectes utiles. Au Canada, les données de ces recherches sont passées en revue avant d'autoriser la vente de tout pesticide, et les fabricants en tiennent compte dans l'élaboration du mode d'emploi et des précautions sur l'étiquette afin de prévenir tout dommage aux insectes pollinisateurs.

Parmi les pollinisateurs, on compte les abeilles, les papillons, plusieurs coléoptères et d'autres insectes bénéfiques.

Bien utilisés, la plupart des pesticides ne sont pas toxiques pour les insectes pollinisateurs. En fait, non seulement l'usage adéquat des pesticides ne cause pas de dommages aux pollinisateurs, mais peut également protéger ces derniers, leurs sources d'aliments, leur habitat ainsi que l'eau.

L'utilisation adéquate des pesticides commence par la lecture et le respect du mode d'emploi et des précautions que l'on retrouve sur l'étiquette du produit. Si un pesticide requiert des précautions lors de l'application, celles-ci seront mentionnées sur l'étiquette.

www.syngenta.ca

Le respect du mode d'emploi de l'étiquette est le meilleur moyen pour protéger les insectes pollinisateurs dans vos champs

- Aménagez des zones tampons (non traitées) entre les zones traitées et les milieux de vie des pollinisateurs ou les ruches d'abeilles.
- Consultez la météo avant de faire un traitement pour connaître les changements à prévoir pendant l'application, notamment concernant la vitesse ou la direction des vents, et ce, afin de réduire au minimum les risques de dérive du pesticide.
- Ne pulvérisez pas lorsque le vent souffle en direction des milieux de vie des pollinisateurs ou des ruches d'abeilles.
- Calibrez régulièrement votre pulvérisateur, en vérifiant la qualité et la forme du jet de chacune des buses.
- Interrompez toujours l'arrosage dans les virages à l'extrémité des champs ou des jardins, ou près d'un étang ou de toute autre source d'eau pouvant servir aux insectes pollinisateurs.
- Si possible, utilisez des dispositifs de pulvérisation qui réduisent la dérive, telles les buses à pression ou à dérive réduite.
- Après l'application, la chaleur cause parfois la vaporisation de certains pesticides et ces vapeurs peuvent dériver. Pour éviter ce phénomène, pulvérisez lorsqu'il fait plus frais.
- De même, évitez si possible d'utiliser des buses qui procurent une pulvérisation trop fine (on peut comparer la finesse des gouttes selon la classification ASES).

Réduisez au minimum la dérive des poussières du traitement des semences

- N'utilisez que des semences de bonne qualité, sans excès de poussières de produit de traitement.
- Utilisez un appareil d'enrobage des semences permettant de prévenir l'abrasion du traitement de semences.
- Évitez tout dépôt, dans le semoir, de poussières provenant du sac de semences.
- Semez à la dose de semis recommandée.
- N'appliquez pas de traitement de semences sur des semences déjà traitées.

La coopération entre le producteur et l'apiculteur est essentielle pour protéger les pollinisateurs de la région

- La coopération et la communication entre les producteurs, les applicateurs de pesticides et les apiculteurs favorisent grandement la protection des insectes pollinisateurs et de leur habitat (ruches d'abeilles et autres milieux de vie).
- Les apiculteurs et les applicateurs de pesticides doivent passer en revue les systèmes de culture et de lutte aux ravageurs dans la région, notamment le moment et la méthode d'application des pesticides et les produits utilisés, ainsi que la localisation des ruches pendant la saison.
- Assurez-vous de préserver des sources additionnelles d'eau et d'aliments pour protéger les abeilles vivant dans les ruches.
- Pendant la période de pollinisation, placez les ruches loin des zones potentiellement exposées à des pesticides qui présentent des risques pour les pollinisateurs.
- Indiquez aux producteurs voisins et aux applicateurs à forfait la localisation des ruches afin que des précautions soient prises dans les champs avoisinants.
- Si un pesticide requérant des précautions particulières pour les pollinisateurs doit être utilisé, on l'appliquera alors en fin de journée ou en soirée quand les abeilles ont cessé de butiner.
- Éloignez les ruches la veille de l'application d'un pesticide pouvant affecter les pollinisateurs (quand ce risque est spécifié sur l'étiquette du produit), si cette pulvérisation doit se faire dans leur voisinage immédiat.
- Si vous ne pouvez éviter de pulvériser à proximité des ruches, recouvrez ces dernières de toile mouillée pour confiner et protéger les abeilles, tout en leur procurant une température fraîche, en tout temps.

Le Syngenta logo et une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. © 2011 Syngenta